

Elections départementales et réforme territoriale

Le Département aujourd' hui

- **Les institutions**
- Un organe délibérant : le conseil général
- Un organe délibérant restreint : la commission permanente
 - Loi du 17 mai 2013 : parité
- Un organe exécutif : le PCG
 - Les VP. Loi du 17 mai 2013 : parité

Les nouvelles règles du scrutin départemental

Scrutin binominal

- Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme**
- Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une **déclaration conjointe de candidature** avant chaque tour de scrutin.
- Le **binôme des suppléants** des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Le Département et la réforme territoriale

- **Le constat : les hésitations du législateur**
- 2010 : Réforme territoriale.
 - Suppression de la clause générale de compétences
 - Le conseiller territorial
- 2013 : Abrogation du conseiller territorial
- 2014 (janvier) : Loi MAPTAM (*Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*). Rétablissement de la clause générale de compétences
- 2014 : « Le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions ».

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - **1. Une vocation prioritaire : l'action sociale**
- 60 % des budgets de fonctionnement, avec trois gros dossiers :
- L'aide à l'enfance : la protection maternelle et infantile, gestion des dossiers des adoptions, soutien des familles en difficulté
- L'aide aux handicapés : politique d'hébergement et d'insertion sociale
- L'aide aux personnes âgées : création et gestion des maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - 1. Une vocation prioritaire : l' action sociale
- 1983 : Le département se voit confier « l' ensemble des prestations légales d' aide sociale » :
 - aide sociale à l' enfance (ASE)
 - protection maternelle et infantile (PMI)
 - Loi du 20 juillet 2001 : l' allocation personnalisée d' autonomie (APA)
 - Loi du 18 décembre 2003 : le RMI / RSA
 - Loi du 11 février 2005. Prestation de compensation du handicap

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - 1. Une vocation prioritaire : l'action sociale
- La loi du 13 août 2004 reconnaît au département un rôle de chef de file en matière sociale et médico-sociale.

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - **2. Les autres compétences du département**
- L'enseignement
 - Construction et entretien des collèges
 - Loi du 13 août 2004 : Les techniciens et ouvriers de service (TOS). 90 collèges publics dans le Bas-Rhin accueillent 46 000 élèves avec 700 TOS et 57 collèges publics accueillent 30 000 élèves avec 539 TOS dans le Haut-Rhin). Pb : compensation financière à l'euro près... sur la base des sommes dépensées antérieurement par l'Etat.

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - **2. Les autres compétences du département**
- La voirie
 - 1972 : 55.000 de routes nationales secondaires
 - Loi 13 août 2004 : toutes les voies autres que les autoroutes et les routes d'intérêt national et européen. Les services de l'équipement nécessaires à l'exercice des compétences transférées seront, à terme, également transférés.
- Aujourd'hui, les départements gèrent plus de 300.000 km de voirie

Le Département aujourd'hui

- **Les compétences des départements**
 - **2. Les autres compétences du département**
- Les transports scolaires hors périmètres urbains
- 1996 : départementalisation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Le budget du Département de la Côte-d'Or pour 2015 : 574,6 M€*

Enfance	66 M€
Seniors	74,1 M€
Handicap	67,5 M€
Insertion :	53,5 M€
Transports scolaires Transco	28,1 M€
Transports collectifs Transco	5,9 M€
Routes, aménagement, entretien et sécurité	31,4 M€
Aménagement numérique	15,5 M€
Programmes Village Côte-d'Or, bâtiments communaux, de loisirs et scolaires	3,4 M€
Logement	3,8 M€
Service Départemental d'Incendie et de Secours	17 M€
Eau et environnement	4,5 M€
Agriculture	3,2 M€
Économie et emploi	2,4 M€
Tourisme	6,9 M€
Collèges	26,5 M€
Culture, jeunesse et sport	6,7 M€

**Hors gestion active de la dette – source : Conseil général de la Côte d'or*